

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 OCTOBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre, à 16h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUREAU, Nicole COTILLON, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER

Pouvoirs (2) : Dany GRELLIER pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD

Absents (5) : Christine SOULARD, Jean-Yves BILHEU, Dany GRELLIER, Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 09-10-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHOUREAU

CULTURE

Plan d'actions d'éducation artistique et culturelle 2024-2025 : demande de subvention à la DRAC Nouvelle Aquitaine

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau.

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président.

Vu la délibération B-2017-089 en date du 4 juillet 2017 relative à la Convention triennale sur le contrat de territoire d'éducation artistique et culturelle (CTEAC).

Vu la délibération B-2020-050 en date du 13 octobre 2020 relative au projet d'éducation artistique et culturelle 2020-2021 (PEAC) : demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Vu la délibération B-2021-102 en date du 19 octobre 2021 relative à l'éducation artistique et développement culturel / partenariat DRAC : Convention triennale de développement culturel CTEAC et demande de subvention 2021-2022

Vu la délibération B-2023-075 en date du 19 septembre 2023 relative au plan d'actions d'éducation artistique et de développement culturel saison 2023-2024 et demande de subvention DRAC Nouvelle-Aquitaine ;

Dans la continuité de la convention triennale d'éducation artistique et de développement culturel signée avec la DRAC et le rectorat pour 2021-2024, la DRAC a fait part de son souhait de poursuivre l'accompagnement de la politique d'éducation artistique et culturelle de la Communauté d'Agglomération au titre d'une année de transition.

Les actions proposées pour 2024-2025 par les services culturels, l'Association Voix & Danses au titre de son orientation Culture Santé et l'Association des Parents d'Elèves de l'école de la Chapelle St Etienne au titre de l'appel à projet DRAC-DAAC, s'inscrivent dans les axes suivants :

- La petite enfance, l'enfance et les familles en temps scolaire et périscolaire,
- Les adolescents éloignés ou aux parcours fragilisés,
- Les projets culturels intergénérationnels ou de diversité culturelle visant une solidarité et une cohésion entre les publics,
- La démocratisation des outils numériques et des nouvelles technologies au cœur de la création artistique.

Pour la mise en œuvre des actions par l'ensemble des services culturels de l'Agglo2B (Bibliothèques, Conservatoire, Musées, Scènes de Territoire) ainsi que les projets de l'association Voix & Danses et l'école de La Chapelle St Etienne, il s'agit de solliciter une subvention de 30 000 € pour l'année 2024-2025.

BUDGET : GENERAL
PLAN D' ACTIONS D' EDUCATION ARTISTIQUE ET DEVELOPPEMENT CULTUREL
2024-2025

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%		Subventions			
Dépenses éligibles			76 264,00 €	Subventions	30 000,00 €		
Interventions artistiques							
Bibliothèques			4 680,00 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine	30 000,00 €	39 %	demandé
Conservatoire			3 600,00 €				
Musées			3 000,00 €				
Scènes de Territoire			15 565,00 €				
Projet Voix&Danses			3 000,00 €				
Projet Ecole Chapelle St Etienne			2 115,00 €				
Sous-total interventions artistiques			31 960 €				
				Participation Association Voix & Danses	6 590,00 €	9 %	
Frais annexes							
Scènes de territoire			12 600,00 €				
Conservatoire			8 403,00 €				
Bibliothèques			12 660,00 €				
Musées			4 051,00 €				
Projet associatif Voix & Danses			6 590,00 €				
Sous-total frais annexes			44 304,00 €				
				Emprunt et autofinancement	39 674,00 €	52%	
				Emprunt		0%	
				Autofinancement	39 674,00 €		
				Scènes de Territoire	15 365,00 €		
				Conservatoire de Musique	7 418,00 €		
				Bibliothèques	12 840,00 €		
				Musées	4 051,00 €		
TOTAL HT			76 264,00 €		76 264,00 €		

Le bureau communautaire, est invité à :

- **approuver le plan d'actions 2024-2025 d'éducation artistique et culturelle et son plan de financement prévisionnel ;**
- **solliciter auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine une subvention de 30 000 € ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 23 OCT. 2024
Notifié ou publié le 23 OCT. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

